

Portant sur le changement de menuiseries de l'école F. Buisson primaire.

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise pour le changement des huisseries à l'école F. Buisson Primaire.

Considérant que l'entreprise Reflex propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise Reflex, pour la suite et fin du changement d'huisseries de l'école F. Buisson Primaire d'un montant de 41 650.00 € HT.

Bernay, le 17/05/2022.